

## L'évolution des agressions physiques non-létales

Si l'élargissement continu de la définition du délit de coups et blessures volontaires rend impossible le recours aux statistiques de police pour estimer l'évolution des agressions physiques caractérisées<sup>1</sup>, on peut néanmoins tenter une comparaison pour l'ensemble des violences physiques : dans ce cadre plus large, l'effet de l'inflation législative sera peut-être moins sensible. Il ne faut pas se dissimuler toutefois que la validité de cette source est devenue très fragile quand il s'agit d'estimer l'évolution de la violence.

*Tableau 1 : Agressions physiques non létales (enquêtes et statistiques de police, en milliers –1984-2018)*

	nombre estimé d'agressions physiques selon les enquêtes (incidence)	nombre estimé d'agressions physiques avec dépôt de plainte selon les enquêtes (incidence apparente)	statistiques policières <sup>2</sup>	statistiques policières <sup>3</sup>
CESDIP1984-85	1 023 [846-1 201]	557 [454- 660]	204	
1985-86			194	
1986-87			182	
1987-88			200	
1988-89			224	
1989-90			240	
1990-91			259	
1991-92			278	
1992-93			289	
1993-94			303	
EPCV 1994-95	2 308 [1 892 -2 724]	881 [707-1 054]	316	
EPCV 1995-96	1 562 [1 324-1 800]	477 [390-565]	326	
EPCV 1996-97	2 281 [1 987-2 575]	582 [490-675]	347	
EPCV 1997-98	1 970 [1 713-2 227]	825 [698-953]	366	
EPCV 1998-99	2 194 [1 880-2 508]	1 024 [8681 179]	394	
EPCV 1999-00	2 357 [2 015 -2 700]	1 074 [906-1 242]	441	
EPCV 2000-01	2 699 [2 337- 3 061]	1 154 [969-1 339]	504	
EPCV 2001-02	2 340 [2 024-2 655]	1 159 [990-1 327]	550	
EPCV 2002-03	2 169 [1 861-2 477]	972 [824-1 120]	562	
EPCV 2003-04	2 383 [2 172-2 594]	939 [845-1 033]	563	
EPCV 2004-05	2 537 [2 318-2 755]	927 [836-1 019]	576	
CVS 2005-06	2 009 [1 780-2 237]	577 [495-658]	607	598
CVS 2006-07	2 291 [2 056-2 526]	788 [691-886]	623	613
CVS 2007-08	2 544 [2 287-2 801]	613 [539-686]	626	617
CVS 2008-09	2 457 [2 212-2 702]	783 [692-873]	642	633
CVS 2009-10	1 972 [1 758 -2 186]	578 [500-657]	660	650
CVS 2010-11	2 261 [2 027-2 496]	753 [662-844]	669	659
CVS-2011-12	2 242 [1 988-2 496]	807 [702-913]	677	667
CVS 2012-13	2 210 [1 974-2 446]	729 [644-814]	686	675
CVS 2013-14	2 186 [1 945-2 426]	736 [636-836]	686	676

<sup>1</sup> Quand on tente quand même d'y procéder (p. ex. Robert, Zauberman, 2011, 82), on observe des résultats absurdes : des données policières qui dépassent de plus en plus les données d'enquêtes, comme si les institutions pénales enregistraient plus d'agressions que n'en ont subi les agressés.

<sup>2</sup> On retient les index 4 Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols, 5 Tentatives d'homicides pour d'autres motifs, 7 Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels, 8 Prises d'otages à l'occasion de vols, 9 Prises d'otages dans un autre but, 10 Séquestrations, 18 Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile, 19 Autres vols à main armée, 21 Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile, 22 Autres vols avec arme blanche, 24 Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile, 25 Vols sans arme contre des femmes, 26 Vols violents sans arme contre d'autres victimes, 46 Viols sur des majeurs, 47 Viols sur des mineurs, 48 Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeurs, 49 Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineurs.

<sup>3</sup>Nous avons exclu les index 46 à 49 des enquêtes CVS. Ces enquêtes disposent d'un module sur les agressions sexuelles et formulent explicitement des questions sur les agressions physiques.

	nombre estimé d'agressions physiques selon les enquêtes (incidence)	nombre estimé d'agressions physiques avec dépôt de plainte selon les enquêtes (incidence apparente)	statistiques policières <sup>2</sup>	statistiques policières <sup>3</sup>
CVS 2014-15	2 270 [2 030-2 511]	734 [642-826]	693	681
CVS 2015-16	2 321 [2 056-2 586]	755 [654-856]	701	688
CVS 2016-17	2 271 [2 052-2 490]	675 [609-740]	709	695
CVS 2017-18	2 134 [1 901-2 367]	654 [583-726]	737	720

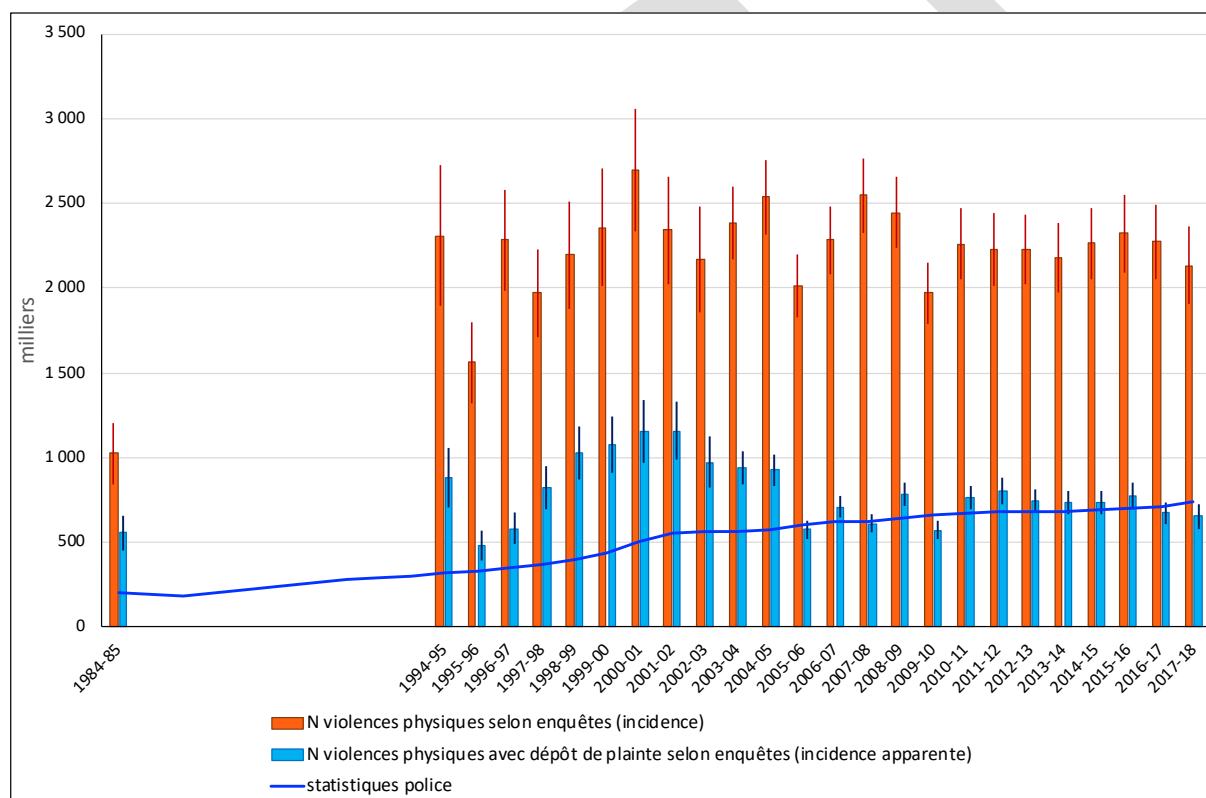
Sources : CESDIP, INSEE, SSM-SI

Champ : France métropolitaine

Les valeurs entre crochets représentent les bornes des intervalles de confiance et celle qui précède les crochets la valeur à mi-chemin.

Enquêtes et statistiques de police se situent dans des ordres de grandeur très différents (tableau 1 et figure 1), bien plus différents en tous cas que ce qui est observé pour la délinquance patrimoniale. Toutefois, cet écart qui tournait autour de 5 à 1 dans les années 1990 s'est ultérieurement quelque peu réduit dans la mesure où la courbe policière croît alors que celle des enquêtes est globalement stable. La raison de cette convergence est probablement à chercher dans le mouvement législatif qui a transformé en délits (enregistrés dans la statistique policière) une bonne partie des anciennes contraventions de cinquième classe (que cette statistique ignore).

Figure 1 : Agressions physiques non létales (enquêtes et statistiques de police, en milliers 1984-2018)



Sources : CESDIP, INSEE, SSM-SI

Champ : France métropolitaine

Jusqu'en 2004-05, les enregistrements policiers se situent toujours en dessous du nombre de cas où les agressés ont déclaré avoir déposé plainte, mais il semble que les enquêtes antérieures à cette époque aient surestimé l'importance de la plainte. Ultérieurement, statistiques policières et nombre de plaintes indiquées par les enquêtes se situent à peu près dans le même ordre de grandeur ce qui suggère un enregistrement systématique par l'administration des déclarations des victimes.

Au total, aucun indicateur crédible ne plaide en faveur d'une croissance significative des violences physiques, en tous cas depuis le milieu des années 1990 : on ne dépasse jamais 3% d'agressés et 5% d'agressions par période de deux ans.

## Références

ROBERT PH., ZAUBERMAN R., 2011, *Mesurer la délinquance*, Paris, Presses de Sciences Po.

OSCE